
Présidence : Slovaquie**1224^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**1. Date : jeudi 4 avril 2019Ouverture : 10 h 05
Suspension : 13 h 05
Reprise : 15 h 15
Clôture : 15 h 502. Président : Ambassadeur R. Boháč
Ambassadrice K. Žáková

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a, au nom du Conseil permanent, souhaité la bienvenue au nouveau Représentant permanent de l'Espagne auprès de l'OSCE, S. E. l'Ambassadeur Luis Cuesta Civís.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :Point 1 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU CHEF DE LA MISSION DE L'OSCE
EN BOSNIE-HERZÉGOVINE**

Président, Chef de la Mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine (PC.FR/10/19 OSCE+), Roumanie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/388/19), Fédération de Russie (PC.DEL/375/19), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/377/19), Turquie, Suisse (PC.DEL/395/19 OSCE+), Bosnie-Herzégovine

Point 2 de l'ordre du jour : **RAPPORT DE L'OBSERVATEUR EN CHEF DE LA
MISSION SPÉCIALE D'OBSERVATION DE
L'OSCE EN UKRAINE**

Question examinée au titre du point 3 de l'ordre du jour

Point 3 de l'ordre du jour : POINT FAIT PAR LE REPRÉSENTANT SPÉCIAL DU PRÉSIDENT EN EXERCICE DE L'OSCE EN UKRAINE ET AUPRÈS DU GROUPE DE CONTACT TRILATÉRAL, L'AMBASSADEUR MARTIN SAJDIK

Président, Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine (PC.FR/8/19 OSCE+), Chef adjoint du Bureau du Représentant spécial du Président en exercice de l'OSCE en Ukraine et auprès du Groupe de contact trilatéral, Roumanie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/389/19), Fédération de Russie (PC.DEL/378/19), Suisse, Turquie (PC.DEL/394/19 OSCE+), Biélorussie (PC.DEL/384/19 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/379/19), Canada, Norvège, Géorgie (PC.DEL/392/19 OSCE+), Kazakhstan, Saint-Siège (PC.DEL/380/19 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/385/19)

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU FONDS POUR L'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION DE L'OSCE

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1324 (PC.DEC/1324) sur la prorogation du Fonds pour l'amélioration de la sécurité de l'information de l'OSCE ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Aucune déclaration

Point 6 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE EN EXERCICE

- a) *Première Réunion supplémentaire sur la dimension humaine de 2019 intitulée « Défense des principes de tolérance et de non-discrimination, y compris dans la promotion et la protection de la liberté de religion ou de conviction », tenue à Vienne les 1^{er} et 2 avril 2019* : Président
- b) *Allocution prononcée par le Président en exercice devant la Commission Helsinki des États-Unis, à Washington, D.C., le 3 avril 2019* : Président
- c) *Visite du Président en exercice au Kazakhstan et au Kirghizistan, prévue du 7 au 9 avril 2019* : Président

Point 7 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

- a) *Visite du Secrétaire général à Podgorica les 1^{er} et 2 avril 2019* : Secrétaire général (SEC.GAL/61/19 OSCE+) (SEC.GAL/61/19/Add.1 OSCE+)
- b) *Participation du Secrétaire général à la vingt-cinquième session du réseau des achats du Comité de haut niveau sur la gestion, tenue à Vienne les 27 et 28 mars 2019* : Secrétaire général (SEC.GAL/61/19 OSCE+) (SEC.GAL/61/19/Add.1 OSCE+)
- c) *Visite du Secrétaire général à Copenhague, prévue les 7 et 8 avril 2019* : Secrétaire général (SEC.GAL/61/19 OSCE+) (SEC.GAL/61/19/Add.1 OSCE+)
- d) *Participation du Secrétaire général à une journée de réflexion à l'intention de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine, de la Présidence slovaque de l'OSCE et du Secrétariat de l'Organisation se tenant à Vienne le 4 avril 2019* : Secrétaire général (SEC.GAL/61/19 OSCE+) (SEC.GAL/61/19/Add.1 OSCE+)
- e) *Réunion annuelle des points focaux de l'OSCE pour les questions de genre, qui se tient les 3 et 4 avril 2019* : Secrétaire général (SEC.GAL/61/19 OSCE+) (SEC.GAL/61/19/Add.1 OSCE+)
- f) *Participation du Secrétaire général, le 4 avril 2019, à une table ronde de la Section de la communication et des relations avec les médias de l'OSCE, se tenant à Vienne les 4 et 5 avril 2019* : Secrétaire général (SEC.GAL/61/19 OSCE+) (SEC.GAL/61/19/Add.1 OSCE+)

Point 8 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Élection présidentielle tenue en Slovaquie le 30 mars 2019* : Président
- b) *Élection présidentielle tenue en Ukraine le 31 mars 2019* : Ukraine (PC.DEL/383/19), Roumanie-Union européenne (l'Albanie, la Macédoine du Nord et le Monténégro, pays candidats ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/390/19), Canada, Fédération de Russie (PC.DEL/382/19), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/381/19)
- c) *Conférence interrégionale de haut niveau sur une approche pansociétale de la prévention et de la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme, prévue à Oulan-Bator les 20 et 21 juin 2019* : Mongolie

4. Prochaine séance :

Jeudi 11 avril 2019 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1324

4 April 2019

FRENCH

Original: ENGLISH

1224^e séance plénière

Journal n° 1224 du CP, point 4 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1324
PROROGATION DU FONDS POUR L'AMÉLIORATION DE LA
SÉCURITÉ DE L'INFORMATION DE L'OSCE

Le Conseil permanent,

Rappelant la Décision n° 1247 du 6 avril 2017 de créer un fonds distinct, (Fonds pour l'amélioration de la sécurité de l'information), aux fins du financement des mesures proposées pour le renforcement de la sécurité de l'information à hauteur de 800 000 euros devant être utilisés jusqu'au 6 avril 2019,

Prenant note du document intitulé « Information Security Plan Quarterly Report to the Advisory Committee on Management and Finance » (PC.ACMF/22/19) du 1^{er} avril 2019,

Décide :

De proroger la durée du Fonds pour l'amélioration de la sécurité de l'information jusqu'au 6 octobre 2020 ;

Décide en outre :

Que les ressources restant disponibles dans le Fonds à l'achèvement des activités seront traitées conformément à l'Article 7.07 du Règlement financier ;

Prie :

Le Secrétaire général, en sa qualité de gestionnaire du Fonds, d'administrer ce dernier conformément à l'Article VII du Règlement financier et de présenter des rapports sur la mise en œuvre du Fonds sur une base trimestrielle ou plus fréquemment si nécessaire ;

Le Secrétaire général, en sa qualité de gestionnaire du Fonds, de veiller à ce que les activités prévues dans le cadre de ce Fonds soient menées à bien de la façon la plus rentable et dans les meilleurs délais possibles.